

Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier Vice-président d'Una Voce.

48/ L'esprit de l'ablution

« Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor (Ps. 50, 9) » Si l'on veut approfondir la signification du geste rituel de l'ablution – dont l'aspersion est une forme – la référence à ce verset psalmique de David est indispensable : « Aspergez-moi, Seigneur, avec l'hysope et je serai purifié. »

L'héritage judaïque.

L'hysope est un arbrisseau du Moyen-Orient et son feuillage aromatique était d'usage dans la religion judaïque : ses branches permettaient en effet de projeter à distance l'eau sur le peuple rassemblé afin de le purifier de ses péchés... L'hysope eut primitivement une autre finalité que révèle le livre de l'Exode au sujet de l'institution de la Pâque (Ex 12, 22). Yahvé avait, en effet, prescrit aux Hébreux de marquer de sang le linteau et les montants de leur porte à l'aide d'une touffe d'hysope pour guider l'Ange exterminateur dans sa mission punitive contre

les Égyptiens. Ainsi sommes-nous introduits dans l'univers « figuratif » de l'An-cien Testament au sein duquel le peuple hébreu porte, dans son existence, le Messie « en germination ». En toile de fond, se déroule la réalisation effective de l'ancienne alliance où Dieu protège Son peuple en marche vers la Terre promise et lui fait connaître ses devoirs. Protection divine et nécessité de la purification des âmes sont liées indissolublement. Dieu bénit ceux qui, tournés accomplissent Lui, vers volontés : « Vous vous sanctifierez et vous serez saints car Je suis saint (Lv

11, 44). »

La traduction de l'Église.

« Ces faits leur arrivaient figurativement et ils ont été écrits pour notre instruction, à nous qui touchons à la fin
des âges (1 Cor 10 11). » Ce commentaire inspiré de saint Paul a toujours
nourri la pensée de l'Église chrétienne : le peuple hébreu est, jusqu'à la
fin des temps l'image du peuple fidèle. Ce qui émane de l'existence du
premier contient pour le second au-

Au jardin des liturgies romaines (suite)

tant de leçons dans son cheminement vers le port du salut. Même si notre cadre de vie n'est pas le même. Car l'humanité a été rachetée et sauvée par le sacrifice sanglant du Christ sur la croix et les âmes sont régénérées par l'eau sacramentelle du baptême. La relation devient évidente entre le sang de la victime immolée par les Juifs pour se protéger de l'Ange exterminateur et celui du Christ crucifié venu nous sauver des forces des ténèbres dont les Égyptiens sont la figure biblique. Observons également que l'Église chrétienne a donné sa forme plénière à l'actuel rite d'aspersion en le plaçant comme démarche préalable à la grand-messe dominicale. La bénédiction de l'eau s'accompagne désormais du signe de la croix, et processionnellement, le prêtre, suivi de ses acolytes, projette l'eau sur le peuple présent. L'esprit de l'institution est illustré par l'oraison subséquente qui implore Dieu d'envoyer son saint Ange « pour garder, soutenir, protéger, visiter et défendre » ceux qui se tiennent dans le saint lieu (1).

Or le statut liturgique des ministres impose à ceux-ci une ablution de forme plus exigeante parce que leurs fonctions sacrées s'exer-

La purification des ministres.

cent au cœur même des saints mystères. Sur ce point, la règle de l'Église chrétienne remonte certainement à la période apostolique, même si elle n'apparaît qu'à la fin du IV^e siècle dans la messe antiochienne des Constitutions apostoliques : « Un sous-diacre apportera aux prêtres de l'eau pour se laver les mains, ce qui symbolise la pureté des âmes consacrées à Dieu » (2). Précisons que ce geste

rituel se place... avant l'offrande.

Ces propos étaient nécessaires pour une bonne intelligence du lavement des mains car ils permettent de situer la portée transcendantale de cette institution. Ils le sont d'autant plus que maints auteurs du XX^e siècle ont trop souvent réduit cette dernière à « une mesure de propreté » indispensable au développement de l'action sacrée. (à suivre)

François Pohier

⁽¹⁾ Le rite d'aspersion est un sacramental. Ainsi s'explique qu'il soit pratiqué préalablement dans la pièce où un malade se tient pour recevoir la sainte communion.

⁽²⁾ Const. Ap. Livre VIII Ch. 11 n° 12.